



Divulagation d'informations personnelles

Par **lilik17**, le **07/11/2010 à 15:42**

Bonjour,rrnrJe vous écris pour vous demander conseil au sujet d'un ami.Cet ami vivait en concubinage avec une personne.Une ex petite amie à lui, modèle photo, lui a demandé de poser avec lui pour une séance photo avec un photographe, certains clichés étan un peu dénudés de surcroit.Le photographe l'a assuré que ces photos serviraient un projet personnel en cours et ne seraient jamais divulguées, son ex petite amie lui ayant assuré la même chose (oralement pour les deux).rrnrSon amie du moment est tombée sur ces clichés sur internet; la série de 50 a été rendue accessible sur internet par ces deux personnes à travers facebook (sans protection de confidentialité donc réellement visibles par tout un chacun), sur des sites de rencontre de photographe et modèle, sur les sites internet personnels du photographe et de la modèle,et la publication de ces photos sur facebook a donné lieu à différents commentaires, certains mensonges.rnrSa petite amie est tombée sur tout cela et l'a quitté, sa famille refuse de le voir à nouveau, il n'aura bientôt plus d'appartement et sa mère qui l'avait aidée à trouver un travail temporaire dans la structure où elle-même travaille lui a fait perdre celui-ci pour le punir.Il n'a donc aujourd'hui aucun revenu.rnrJe voudrais donc savoir quelle action peut-il engager contre son ex amie et le photographe pour avoir dévoilé sans son autorisation ces photos et comment se faire aider financièrement pour mener cette action en justice puisqu'il est chômeur aujourd'hui.rnrMerci beaucoup de votre aide.

Par **mimi493**, le **07/11/2010 à 16:18**

Il doit faire constater la parution par huissier et attaquer ceux qui ont publié les photos (donc d'abord une action pour les identifier)rnUn avocat est préférable, si ce n'est indispensable.rnrPS : quelle famille de cons, il doit être content d'en être débarrassé